



Diagnostics Transaction obligatoires

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, doit être annexé à l'avant-contrat.

Nous vous présentons ici les diagnostics immobiliers transaction obligatoires.

DIAGNOSTICS	VALIDITÉ	TYPE DE BIEN
 <p>DPE DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE</p>	10 ANS	Tout immeuble bâti disposant d'un système de chauffage (individuel ou collectif) sauf exceptions réglementaires
 <p>PLOMB CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB</p>	1 AN si positif Illimité quand il n'y a pas de plomb.	Il est à réaliser pour tout bien à usage d'habitation et construit avant le 1er janvier 1949.
 <p>ERNMT ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES</p>	6 MOIS	Tout bien situé dans une zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par un plan de prévention (PPRN et PPRT).
 <p>AMIANTE</p>	ILLIMITÉE sauf en présence d'amiante, se reporter au rapport.	Il est obligatoire pour les biens construits avant juillet 1997.
 <p>ELECTRICITÉ Déterminer si une installation intérieure électrique comporte des anomalies.</p>	3 ANS	Tout bien d'habitation disposant d'une installation électrique de plus de 15 ans.
 <p>GAZ Déterminer si une installation intérieure gaz comporte des anomalies.</p>	3 ANS	Tout bien d'habitation disposant d'une installation gaz de plus de 15 ans.
 <p>TERMITES Établir un état du bâtiment relatif à la présence de termites.</p>	6 MOIS	Tout immeuble bâti, situé dans une zone à risque définie par arrêté.